

Assemblée municipale du 24 juin 2019

Salle des fêtes - 20:00

Ayants droit présents : sur 1'476 personnes ayant le droit de vote en matière communale (762 citoyennes et 714 citoyens), **23 citoyennes et 36 citoyens soit 59 ayants droit au vote.**

Scrutateurs : MM. Walter Läderach et Fabrice Calgaro.

Il est exactement 20h00 lorsque le Président de l'Assemblée municipale déclare la séance ouverte. En ce début de législature, il salue tout particulièrement les nouveaux venus au Conseil municipal et leur souhaite tout de bon pour l'avenir. Tour à tour, il sont présentés à l'Assemblée municipale avec leurs dicastères respectifs.

Le Président constate que l'Assemblée municipale a été convoquée conformément au Règlement d'organisation par publication dans la Feuille officielle d'avis du District de Moutier numéro 20 du 22 mai 2019 et par cartes de légitimation portées à domicile sept jours au moins avant l'assemblée.

Le droit de vote est contesté à Mme Ginette Masoch, huissière résidant à Tavannes.

L'ordre du jour tel que publié n'étant pas contesté, le Président déclare l'Assemblée municipale légalement constituée.

Les points 2 et 3 de l'ordre du jour sont retirés et seront repris lors d'une prochaine assemblée.

Participants : Germain Beucler (Président de l'Assemblée municipale), Claude Röthlisberger (Secrétaire municipal), Daniel Buchser (Maire), Ervin Grünenwald 2 (Vice-maire), Romano De Cicco (Conseiller municipal), Stephane Grossenbacher (Conseiller municipal), Stephan Moser (Conseiller municipal), Marc Voiblet 2 (Conseiller municipal), Yves Röthlisberger 2 (Conseiller municipal), Citoyens et citoyennes de la commune de Reconvilier (Ayants-droit)

01.0321.0001 **Ordre du jour**

1. Comptes 2018
 - a) Présentation et discussion
 - b) Rapport de vérification
 - c) Approbation des comptes 2018
2. Approbation du Règlement des bons de garde - **Retiré**
3. Décider de la modification du Règlement relatif à la Crèche municipale - **Retiré**
4. Décider de la modification du Règlement de service du personnel communal (Annexe I - Etat des postes)
5. Divers et imprévus

Décision : **Information**

08.0131.0001 Comptes 2018
a) Présentation et discussion
b) Rapport de vérification
c) Approbation des comptes 2018

M. Stephan Moser, Conseiller municipal, prend la parole et présente les comptes 2018.

Le compte global se solde par un excédent de revenus de CHF 686'898.65. L'excédent de charges budgété était de CHF 178'038.00, de sorte que l'amélioration par rapport au budget est de CHF 864'936.65.

Le compte de résultat se solde par un excédent de produits de CHF 539'527.21.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 168'683.00, de sorte que l'amélioration par rapport au budget est de CHF 708'110.21.

Les principales raisons de cet écart résident dans :

Biens, services et marchandises

- La diminution des achats de matériel de CHF 49'000.00 ainsi que le non renouvellement des équipements pour CHF 40'000.00 représentent une économie de l'ordre de CHF 89'000.00.
- La diminution des frais d'énergie dans les immeubles d'environ CHF 70'000.00.
- La non utilisation des crédits pour les prestations de tiers dans le domaine des plans d'aménagement ainsi que pour le projet de construction d'un nouvel édifice pour l'enfance représentant CHF 75'000.00.
- La non utilisation des crédits budgétaires pour la remise en état des immeubles du patrimoine administratif pour CHF 124'000.00.
- Les rectifications de créances prévues à hauteur de CHF 75'500.00 ainsi que les pertes sur créances effectives ont été bien plus importantes en regard de la situation précaire de certaines entreprises de la place, soit une augmentation des charges de CHF 53'500.00.

Revenus fiscaux

Les revenus provenant des impôts excèdent de CHF 447'207.00 le montant budgété. Ils ont en particulier été supérieurs aux prévisions dans le domaine des PP, tout en restant comparables au résultat 2017, ainsi que dans ceux des taxations spéciales et gains immobiliers.

Revenus des taxes

Les revenus des taxes sont supérieurs de CHF 239'785.80. Cela est principalement dû à l'encaissement de taxes uniques dans les domaines de l'alimentation et de l'assainissement des eaux non prévu dans le budget, à l'augmentation des émoluments dans le domaine des permis de construire liés aux grands projets en cours, ainsi qu'à l'augmentation des contributions parentales (garde et repas) au niveau de l'EJC.

Revenus extraordinaires

Le résultat est fortement influencé par le retard pris dans les travaux d'entretien des immeubles. En effet le budget prévoyait un financement à hauteur de CHF 287'900.00 par les fonds spéciaux des immeubles des patrimoines administratif et financier, il n'a été que de CHF 217'000.00.

En ce qui concerne les financements spéciaux, l'alimentation en eau se solde par un excédent de revenus de CHF 7'454.98, soit un montant supérieur de CHF 31'159.98 au budget. Cela principalement en raison de l'encaissement de taxes uniques ainsi que de la baisse de la contribution moyenne à Sester.

L'assainissement des eaux se solde par un excédent de revenus de CHF 147'499.38, soit un montant supérieur de CHF 92'844.38 au budget. Cela principalement en raison de l'encaissement de taxes uniques.

La gestion des déchets se solde par un excédent de charges de CHF 7'482.92, soit un montant inférieur de CHF 32'822.00 au budget. Cela principalement en raison du report des travaux d'assainissement de l'ancienne décharge de Chaindon.

Des investissements ont été consentis pour un montant net de CHF 685'934.55. Le budget prévoyait quant à lui des investissements nets de CHF 994'924.00. La différence s'explique par la non réalisation des travaux de la rue du Stade (ECP 16), de ceux du centre de tri communal ainsi que dans la remise en état du toit de la salle des fêtes.

Axes d'améliorations pour budget 2020

- Meilleure estimation des revenus fiscaux et des taxes.
- Réalisation des travaux et chantiers validés dans les budgets par le corps électoral.

Ce qu'il faut continuer à faire

- Maitriser les charges dans tous les dicastères.
- Maitriser la charge salariale.
- Optimiser l'achat de matériel et réduire les coûts d'entretien.

M. Olivier Ruf demande pourquoi les travaux prévus n'ont pas été réalisés jusqu'ici.

M. Daniel Buchser, Maire, répond qu'un des grands projets n'était pas abouti et que les travaux de la Salle des fêtes n'ont pas été effectués. Il indique qu'à l'avenir, le Conseil municipal devra se montrer plus rigoureux dans le suivi des dossiers.

Le rapport de l'organe de vérification des comptes ne suscite pas de réaction. Le Conseil municipal et l'organe de vérification recommandent à l'Assemblée municipale l'acceptation des comptes 2018.

Décision : **A une très large majorité, sans opposition, les comptes 2018 sont acceptés.**

08.0003.0001 Décider de la modification du Règlement de service du personnel communal (Annexe I - Etat des postes)

M. Daniel Buchser, Maire, prend la parole et présente l'objet.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance d'organisation (OO), il convient de mettre à jour l'état des postes (Annexe I) du Règlement de service du personnel communal. La modification, hormis quelques adaptations d'ordre cosmétique, concerne principalement l'Ecole à journée continue (EJC) qui passe de la Crèche municipale sous l'égide des écoles ainsi que des transferts internes aux différents services, ce qui génère les évolutions suivantes en matière de poste équivalent plein temps (EPT) :

- Services techniques - 100 %
- Crèche municipale - 10 %
- Ecole à journée continue (EJC) + 350 %

Décision : **A une très large majorité, sans avis contraire ni abstention, la modification est acceptée.**

01.0361.0001 Divers et imprévus

M. Daniel Schaer demande si le panneau de signalisation "Stop" à l'Est de la Rue du Bruye, à la hauteur de l'intersection avec la Route de Chaindon, sera réinstallé bientôt.

M. Romano De Cicco, Conseiller municipal, répond qu'il le sera au terme des travaux de construction du nouveau bâtiment et la réglementation d'alors reviendra en vigueur. L'objet a déjà été discuté en commission.

M. Daniel Schaer souhaite que le Conseil municipal informe les citoyennes et citoyens des décisions prises.

M. Daniel Buchser, Maire, est conscient du problème et il y travaille. Un nouveau site internet est en construction. A l'avenir, des informations seront régulièrement publiées dans la Feuille officielle d'avis du District de Moutier (FOADM).

Mme Anne Béguelin demande si le déplacement de l'Ecole à journée Continue est une alternative provisoire ou à long terme.

M. Marc Voiblet, Conseiller municipal, lui répond que c'est pour 3 ans et demie environ.

Décision : La parole n'étant plus demandée, le Président remercie le Secrétaire municipal pour son travail, souhaite à chacun une agréable fin de journée et clôt les débats.

La séance est levée. Il est 20:33.

Au nom de l'Assemblée municipale



G. Beucler
Président



C. Röthlisberger
Secrétaire municipal